



AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1270-60
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME N° 1270

AUX PERSONNES ET ORGANISMES intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme n° 1270 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

1. Lors d'une séance tenue le 7 mai 2018, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement n° 1270-60 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de modifier les limites des aires d'affectation du sol Habitation de moyenne et forte densités (H-MF) et Industrie de prestige (I-P) à l'intersection de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier

2. L'objet de ce projet de règlement est explicité au résumé ci-après.
3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 4 juin 2018, à 19 h en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Ce projet de règlement peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

Résumé du Règlement n° 1270-60

Le règlement n° 1270-60 a pour objet de modifier les limites de l'affectation Industrie de prestige (I-P), à l'intersection de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier, par l'intégration d'une partie du lot 4 827 842 et par le retrait des lots 3 961 517 et 4 827 761.

Ce règlement a également pour objet de modifier les limites de l'affectation Habitation de moyenne et forte densités (H-MF), à l'intersection de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier, par l'intégration des lots 3 961 517 et 4 827 761.

Service du développement et de l'aménagement du territoire
25 avril 2018

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au:

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique ;
- Service du développement et de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce dix-huitième (18^e) jour du mois de mai deux mille dix-huit (2018).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

